

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Arrêté du 7 avril 2011 modifiant l'arrêté du 14 février 2011 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1108958A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,
Vu l'arrêté du 14 février 2011 modifié portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du commissariat général au développement durable du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu l'avis du comité technique paritaire spécial du commissariat général au développement durable en date du 12 mars 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 14 février 2011 susvisé est rédigé comme suit :
« Article 2. – un emploi en catégorie B avec 15 points de NBI de régisseur de recettes au bureau de la synthèse et des affaires financières à la sous-direction des affaires générales au commissariat général au développement durable est rendu éligible à effet du 1^{er} septembre 2008. »

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 7 avril 2011.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des ressources humaines,
H. EYSSARTIER